

Réunion du Conseil Municipal

du 25 septembre 2013 à 20 heures

Date de convocation : 20 septembre 2013

Étaient présents : Robert BOUDON, Jean-Pierre VAISSADE, Monique LOUVRIER, Monique DELFAU, Philippe RAYNAL, Lucien VAISSADE, Michel BOUDON.

Étaient absents : Christian LAURAIRE, Nicolas PASCAL.

Secrétaire de séance : Michel BOUDON

ORDRE DU JOUR

- Installation d'une unité de méthanisation : procédures
- A.G.E.D.I : Mise à jour Adhésions - Retraits des membres du syndicat (de juin 2011 à août 2013)
- Convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau : renouvellement
- DETR : projets 2014
- Inscription de l'itinéraire de randonnée "le Moulin de Lacombe au PDIPR : nouvelle délibération
- Indemnité de Conseil au comptable du trésor
- Affaires diverses

➤ Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 27 juin 2013

➤ Installation d'une unité de méthanisation : procédures

Monsieur le Maire présente le dossier de consultation d'entreprises pour la création et la mise en service d'une unité de méthanisation complète, ce qui comprend : les travaux de construction, de terrassements, de création des différent(e)s réseaux, voiries, ouvrages génie civil (digesteurs, plateforme de stockage, fosse, ...), mais aussi la fourniture, la livraison et l'installation du process, des dispositifs de digestion anaérobie (réacteurs, régulation et accessoires), prétraitement et valorisation du biogaz en cogénération, valorisation de l'électricité produite par raccordement au réseau public d'électricité et valorisation de la chaleur via le réseau de chaleur communal.

Cet appel d'offre est de type "restreint" et comprend 2 tranches : une tranche ferme : les dossiers administratifs, les études d'exécution et la communication et une tranche conditionnelle : la réalisation de l'unité de méthanisation.

Le marché se compose d'un lot unique : « unité de méthanisation » Le mandataire du lot est obligatoirement une entreprise spécialisée en méthanisation agricole qui répondra en tant que Contractant général ou en tant que Maître d'œuvre en spécifiant ses sous-traitants.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de lancer cet appel d'offres.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à lancer l'appel d'offres

(Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **A.G.E.D.I : Mise à jour Adhésions - Retraits des membres du syndicat (de juin 2011 à août 2013)**

Considérant les délibérations de 410 nouvelles collectivités sollicitant leur adhésion au Syndicat Intercommunal, et de 54 demandes, depuis juin 2011, de collectivités souhaitant leur retrait du syndicat pour diverses causes : dissolutions, fusions, autres..., il y a lieu de délibérer pour accepter les demandes d'adhésions et de retraits au Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I., de 410 collectivités pour adhérer et 54 collectivités pour se retirer

Monsieur le Maire demande au conseil d' approuver la mise à jour des adhésions et des retraits

Le Conseil Municipal approuve la mise à jour des adhésions et des retraits

(Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau : renouvellement**

En application des articles R 3232-1-1 à R 3232-1-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis 2010, le Conseil Général exerce sa compétence d'assistance technique dans le domaine de l'alimentation en eau potable ou de l'assainissement à travers la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE) en application d'une convention signée avec chacune des collectivités éligibles, précisant le contenu et les modalités des prestations d'assistance proposées.

Monsieur le Maire fait savoir que ces conventions étant arrivées à échéance fin 2012, et afin que la commune puisse continuer à bénéficier de l'assistance technique de la MAGE, il y aurait lieu de signer une nouvelle convention.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une nouvelle convention

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la proposition de convention établi par le Conseil Général pour la période 2013-2015 et en avoir délibéré :

- ***accepte les termes de la convention***
- ***autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le Département du Cantal.***

(Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **DETR : projets 2014**

M. le Maire fait savoir qu'il y aurait lieu de décider des projets de travaux pour 2014, afin de pouvoir monter les dossiers pour solliciter une subvention en DETR.

Le Conseil décide de déposer au titre de la DETR 2014, le projet d'installation d'une Unité de méthanisation si ce projet rentre dans les critères d'attribution.

➤ Inscription de l'itinéraire de randonnée "le Moulin de Lacombe au PDIPR : nouvelle délibération

Le Conseil Municipal de Lieutadès a pris une délibération en date du 14 septembre 2012 en vue d'une demande d'inscription d'un itinéraire de randonnée traversant le territoire communal, au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR) dont le départ est situé sur la commune de Jabrun (Itinéraire « Le Moulin de Lacombe).

Cette délibération ne faisant pas apparaître les chemins utilisés et afin de compléter cette démarche et en s'appuyant sur l'article L361-1 du Code de l'Environnement, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération en mentionnant précisément les chemins utilisés.

M. le Maire demande l'autorisation au Conseil pour reprendre une délibération dans ce sens.

Le Conseil décide de compléter la délibération initiale en mentionnant précisément les cheminements utilisés.

(Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Indemnité de Conseil au comptable du trésor

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor, chargés des fonctions de Receveur des communes et établissements publics locaux.

Il fait savoir que conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de Comptable du Trésor et qu'il y aurait lieu de décider de l'attribution de cette indemnité de conseil à M. Philippe MOTTAIS, Receveur, remplaçant Madame Virginie DUMONT DARMON en congé de maternité.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- *accepte la proposition de Monsieur le Maire et décide en conséquence d'attribuer l'indemnité de conseil à Monsieur Philippe MOTTAIS à compter de juillet 2013, et ce jusqu'à cessation de ses fonctions.*

(Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Affaires diverses

- Il est décidé de faire réparer l'étrave utilisée par Philippe RAYNAL et faire vérifier également celle utilisée par Michel BOUDON.
Voir également :
 - un système pour gravillonner les routes aux endroits délicats
 - élagage des arbres au bord des voies communales
- M. le Maire fait savoir que les portes des réservoirs sont posées. Il est décidé de les faire peindre à Jean-Patrick MATHIEU

- Proposition faite par l'ONF de vendre un lot de bois situé en forêts sectionnelles des Mazes et des Burguerettes (parcelles 17, 18, 19, 20 et 21) pour un volume estimé à 1338 m³ de gré à gré, bord de route. Des renseignements complémentaires seront demandés à l'ONF
- Lecture du courrier d'information sur le périmètre d'étude du projet du PNR AUBRAC
- Voir avec M. DUMAZEL, agent ONF, pour remise en état de la piste forestière de Lagarde
- Schéma de desserte forestière : présentation finale

- Il est décidé de faire tailler les arbres à côté du garage et de la chapelle
- Il est décidé de faire vider la fosse au cimetière

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire,
Robert BOUDON,

Jean-Pierre VAISSADE

Monique LOUVRIER

Monique DELFAU

Philippe RAYNAL

Lucien VAISSADE

Michel BOUDON

